

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le dix-neuf février deux mils vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

**PRESENTS :** Magali GUILLOT, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Thierry VERGER, Murielle SALCEDO, Michaël BUISSON-SIMON, Massimo BUSSA, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Corinne GALLIEN, Virginie DUCHEMIN, Marie Pierre MANGE.

**ABSENTS :** Arnaud MARTINEZ, Christiane GAUTHIER MEYER, Alexandre MOUGIN,

**POUVOIRS :** Pascal CROIBIER donne pouvoir à Magali GUILLOT, Christophe MASAT donne pouvoir à Isabelle FAYOLLE, Sophie VAIL donne pouvoir à Massimo BUSSA, Bertho MAYETTE donne pouvoir à Frédéric DUMOUCHEL

**Secrétaire de séance :** Geneviève FOUGERONT

Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 20
--

**DEL 2025 10 - Demande de subvention pour la maternelle**  
(Votée à l'unanimité)

Madame le Maire explique qu'il convient :

- D'améliorer la sécurisation des enfants par la mise en place de tapis d'une grandeur réglementaire sous le mur d'escalade pour que cette pratique puisse se faire en toute sécurité.
- De sécuriser la cour de la maternelle : les racines des platanes sont un risque de chutes pour les enfants. Les services techniques en interne, peuvent aménager le tour de ces 3 arbres (platanes) par des petites terrasses à différents niveaux pour sécuriser mais aussi pour permettre aux enfants de s'asseoir et pour les enseignants d'organiser des exercices de mobilité. Le tracé de ces aménagements a été travaillé et validé par la directrice de l'établissement.
- D'installer des volets roulants dans les deux classes qui donnent sur la cour. Les fenêtres n'ont aucun store ou volets roulants. La chaleur dans les périodes de printemps et d'été sont trop importantes. La commune souhaite changer également les stores du préfabriqué pour limiter la chaleur dans le bâtiment et sécuriser le bâtiment

Il convient donc d'effectuer des travaux de renforcement, de sécurisation et de réfection.

Montant des travaux : 15 232.05€ HT

Demandes de financement :

- Département (35%) 5 331.21€

Total : 5 331.21€ (soit à la charge de la commune : 9 900.84€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le plan de financement suivant :
  - Montant H.T. des travaux : 15 232.05€ HT
  - Financement département 5 331.21 €
  - Autofinancement de la commune : 9 900.84€

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 27 février 2025 ;

Le Secrétaire,

Geneviève FOUGERONT



Le Maire,

Magali GUILLOT

